

**POINTS CLES DE L'ATELIER 1 :**  
**« GESTION DES DONNEES SUR LES ZONES HUMIDES  
ET LA BIODIVERSITE DU BASSIN DE LA LOIRE »**

- L'hétérogénéité des connaissances et de leur qualité, notamment pour les zones humides, et plus largement sur une grande majorité des thématiques,
- Le manque de données sur certains groupes (reptiles, amphibiens, ptéridophytes et bryophytes) tant au niveau régional que du bassin de la Loire,
- Le besoin de sensibilisation des acteurs de terrain (travaux publics, agriculteurs,...) sur les obligations réglementaires à respecter avant intervention notamment sur les zones humides car méconnaissance parfois des lois en vigueur,
- La possibilité de fédérer au niveau régional puis de bassin (exemple du Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel de Poitou Charentes et du Centre de Ressources du Patrimoine Naturel et des Zones Humides du Bassin de la Loire) pour permettre notamment un soutien technique (échanges d'expériences, création de réseaux thématiques, partage de la connaissance législative) et une normalisation des procédures et des systèmes (format de données, protocoles d'études,...),
- L'encouragement des structures porteuses de données potentiellement cibles et déjà adhérentes à, respectivement, entrer et participer activement à ces réseaux et par conséquent à cette mutualisation.

**POINTS CLES DE L'ATELIER 2 :**  
**« GESTION DES VALLEES ALLUVIALES ET DE L'ESTUAIRE  
SELON LEUR FONCTIONNALITE HYDROLOGIQUE »**

- L'intérêt des partenariats entre organismes (collectivités, monde agricole, privées, associations,...) pour fédérer les moyens financiers et les actions de terrain,
- Le besoin d'approfondir les connaissances et/ou de bancariser les données,

- L'obligation pour une meilleure efficacité de définir et structurer les maîtres d'ouvrage existants,
- La nécessité d'aider localement les porteurs de projets dans la cohérence et la définition des actions à mettre en œuvre,
- Les demandes des financeurs doivent être adaptées au contexte des sites (gestion des ouvrages hydrauliques notamment),
- La proposition d'abaisser la TVA à 5.5% voire de la supprimer pour les actions écologiques réalisées par des associations de protection de la nature,
- Le besoin de pérenniser, après subventionnement, financièrement et techniquement l'éco pâturage et l'entretien des zones humides en général (thème à développer dans de futures journées d'échanges).

**POINTS CLES DE L'ATELIER 3 :**  
**« PROBLEMATIQUES ET DEMARCHES PARTENARIALES**  
**SUR LES TETES DE BASSIN »**

- L'association de plusieurs partenaires (associations, parcs naturels régionaux, collectivités territoriales locales en tant que maîtres d'ouvrage et/ou porteurs de projets) sur une même zone d'intervention est bénéfique car elle permet un regroupement de compétences (inventaires faunistique et floristique, communication, sensibilisation, possibilités accrues de financements plus diversifiés) pour des cibles d'actions élargies,
- La possibilité de commencer à travailler sur une thématique pour faire émerger un contrat proposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du type « Contrat Restauration Entretien sur les zones humides », par exemple et élargir aux autres thématiques comme la pollution diffuse ou les mesures agri-environnementales. Cette démarche permet d'aboutir à la mise en place d'un Contrat Territorial (multi partenarial et multi thématique),
- La contractualisation avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne est un gage de synergie des compétences et des intérêts des différents partenaires, signataire ou non, apportant une certaine garantie des plans de financements des projets.
- Le montage de dossiers parfois complexes peut entraîner une mise en œuvre effective des projets, qui peut paraître lente (2 à 4 ans selon les cas),
- Le contrat territorial nécessite un diagnostic multi thématique préalable pour définir et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre, selon les thèmes.